

LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL BATNA
COMMISSION RÉGIONALE DE RECOURS

Procès-verbal N°04

Séance du 21.01.2019

MM	BENSEKHERIA AMOR	Président
	HOUAMEL LARBI	Secrétaire
	AZOUZ MAHMOUD	Membre

AFFAIRE N°04 :

RENCONTRE ES THENIET EL ABED - MS FESDIS (S) DU 21.12.2018 :

Recours introduit par le club ES THENIET EL ABED à l'encontre d'une décision de la Commission de Discipline de la LFW de Batna au motif (participation du joueur DAMBRI MESSAOUD LN°1998 du club MS FESDIS sous le coup d'une suspension saison 2017- 2018 et 2018-2019).

Recours recevable en la forme.

Au fond.

Vu, le dossier transmit par la LWF BATNA.

Vu, les feuilles de match, 2018-2019.

- Attendu, que l'équipe plaignante n'a apporté aucun élément nouveau pouvant plaider en sa faveur et inciter la Commission Régionale de Recours à revoir les décisions prises par la Première Instance (CD de la LFW de BATNA).

Par ces motifs, la Commission Régionale de Recours, jugeant en dernier ressort, rejette le recours du club de ES THENET EL ABED et confirme toutes les décisions prises par la Première Instance conformément à l'article 75 alinéa (10) des RG de la FAF de 2018.

Séance s'est levée à 12h00.

LE PRESIDENT
A. BENSEKHRIA

LE SECRETAIRE
L. HOUAMEL